

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 13 JUIN 2016

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 13 juin 2016 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pierre Yelle, maire
MM. Pascal Théroux, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

EST ABSENT :

M. Jean Duhaime, conseiller

Assistance : 4 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

16-06-112

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

16-06-113

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mai 2016

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mai 2016;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mai 2016 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

DÉPÔT

5. Dépôt par la secrétaire-trésorière du rapport sur les états financiers au 31 mai 2016

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit, lors d'une séance du conseil, déposer un état des revenus et dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice, ainsi que deux états comparatifs, indiquant d'une part les revenus et dépenses effectués, et d'autre part, ceux prévus au budget.

DÉPÔT

6. Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2015

Le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2015 est déposé conformément à la loi et a été transmis électroniquement au MAMOT. Une copie sera également disponible au bureau pour toute personne qui désire consulter ledit rapport.

REPORTÉ

7. Congrès des maires – Inscriptions du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016

Ce point de l'ordre du jour est reporté à la séance de juillet 2016.

16-06-114

8. Pavage 132 – Rapiéçage d'asphalte sur le territoire

CONSIDÉRANT que Pavage 132 a procédé au rapiéçage d'asphalte sur tout le territoire de la municipalité à la demande de monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que la facture s'élève au montant de 19 114,63 \$ plus les taxes applicables (20 067,97 \$ net»);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-320-00-620 « Asphalte » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-06-115

9. M. Germain Parenteau – Modification de la résolution numéro 16-01-27

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 16-01-27 consistait à une demande de modification du périmètre urbain, des parties de lots 373 et 374, soit le lot 5289267 de la réforme cadastrale;

CONSIDÉRANT que la demande devrait plutôt être présentée sous l'angle d'un îlot déstructuré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal demande à la MRC de Nicolet-Yamaska d'étudier la demande sous l'angle d'un îlot déstructuré;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ACHEMINER la présente résolution à M. Martin Croteau, aménagiste de la MRC de Nicolet-Yamaska, afin de poursuivre les démarches pour le dossier concernant la demande de M. Germain Parenteau.

AVIS

10. Avis de motion – Règlement de zonage numéro ZO-02-2016 modifiant le Règlement numéro ZO-02-2014 relatif aux zones de glissement de terrain

La conseillère Julie Bouchard , donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro ZO-02-2014 et modifiant l'annexe « F », tableau 1 sur les normes minimales en zone à glissement de terrain, carte ZRMT3;

D'AUTORISER dans la zone à risque hypothétique la construction d'un bâtiment incluant les agrandissements et déplacements;

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, copie d'un projet de règlement à cet effet est joint au présent avis de motion;

Une copie du projet de règlement est immédiatement remise aux membres du conseil.

16-06-116

11. Croix-Rouge – Cotisation annuelle selon l'entente

CONSIDÉRANT que l'entente de la Croix-Rouge se renouvelle pour une période de trois ans et que août 2016 à juillet 2017 concerne la première année de l'entente;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge offre ses services pour les sinistres mineurs et/ou majeurs;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit s'engager à verser une contribution annuelle à la campagne collective de fonds de la Croix-Rouge, pour toute la durée de l'entente, et qu'il en coûte seulement 0,16 \$ per capita, soit 304,16 \$ pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 304,16 \$ représentant la contribution annuelle;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-06-117

12. Assurance de la mutuelle des municipalités du Québec – Contribution annuelle et renouvellement au 15 juillet 2016

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre de la « Mutuelle des municipalités du Québec » aux fins de transiger avec cette mutuelle;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder au renouvellement des assurances générales pour la période débutant le 15 juillet 2016 et se terminant le 15 juillet 2017;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la proposition de renouvellement des assurances est au montant de 38 462 \$, incluant la taxe provinciale de 9 %, et incluant l'assurance pour le ponton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER les assurances avec Groupe Ultima Inc. par l'entremise de la Mutuelle des municipalités du Québec, pour la période du 15 juillet 2016 au 15 juillet 2017;

D'AUTORISER le paiement de la prime pour un montant total de 38 462 \$ et incluant la taxe applicable;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-421 « Assurances générales » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution pour le montant représentant les assurances générales, soit 38 088 \$, et d'affecter au poste budgétaire 02-622-00-447 « Dépenses ponton » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution pour un montant de 374,00 \$.

16-06-118

13. Techni-Consultant – Mandat pour l'obtention d'une subvention pour le rang Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT que M. David Lafontaine, de Techni-Consultant, offre ses services pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du PAIRRL 2016-2017 pour l'asphaltage d'une partie du rang Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour ledit mandat s'élève à 2 450 \$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER M. David Lafontaine de Techni-Consultant;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 «Honoraires professionnels » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-06-119

14. Annulation du mandat d'ingénieur à la MRC de Nicolet-Yamaska adopté par la résolution numéro 15-12-200 – Préparation d'appel d'offres pour le Plan d'Intervention

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été donné au service d'ingénierie de la MRC de Nicolet-Yamaska par la résolution numéro 15-12-200 pour la préparation d'un devis et d'appel d'offres pour la réalisation du Plan d'Intervention;

CONSIDÉRANT que M. Fernand Gendron, ingénieur sénior, est présentement en convalescence, et que le conseil municipal ainsi que les employés municipaux trouvent important qu'il se rétablisse complètement, sans avoir de travail à distance à effectuer pour la MRC de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT que nos frais reliés à ce dossier s'élèvent à ce jour à 263,25 \$ (2.25 heures x 117 \$);

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ANNULER le mandat de la MRC de Nicolet-Yamaska et de demander la facture des honoraires effectués jusqu'à maintenant;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac contactera la MRC de Nicolet-Yamaska pour d'autres mandats à venir, s'il y a lieu.

16-06-120

15. Techni-Consultant – Mandat pour la préparation d'appel d'offres et devis pour la réalisation du Plan d'Intervention

CONSIDÉRANT que M. David Lafontaine de Techni-Consultant offre ses services pour la préparation d'un devis et appel d'offres pour la réalisation du Plan d'Intervention;

CONSIDÉRANT que ses honoraires s'élèvent à 2 950 \$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER M. David Lafontaine de Techni-Consultant;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 «Honoraires professionnels» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-06-121

16. Restauration du terrain de balle – Modification de la résolution numéro 16-05-104

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 16-05-104 autorisait le paiement à Multi-Surfaces Giguère Inc. pour la restauration du terrain de balle;

CONSIDÉRANT que le paiement doit être effectué au Comité des Loisirs de Saint-François-du-Lac, puisque celui-ci doit payer directement les fournisseurs, afin de bénéficier d'une subvention de 50 % pour le projet de restauration du terrain de balle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 8 962,30 \$ au Comité des Loisirs de Saint-François-du-Lac pour qu'il puisse effectuer le paiement à Multi-Surfaces Giguère inc.;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-970 «Subvention – Comité loisirs» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

16-06-122

17. Mandat à Mathieu Laramée – Travaux du centre communautaire

CONSIDÉRANT que nous avons invité deux soumissionnaires pour les travaux d'entrepreneur général du centre communautaire;

CONSIDÉRANT que les soumissions sont les suivantes :

- Construction Maltech Inc. 8 182,00 \$ taxes en sus
- Mathieu Laramée 6 160,59 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Mathieu Laramée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le contrat à Mathieu Laramée;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-722 «Bâtisse» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-06-123

18. Mandat à Yvon & Alex Michon Enr. – Peinture du centre communautaire

CONSIDÉRANT que messieurs Yvon et Alex Michon offre leurs services pour la peinture du centre communautaire au montant de 4 339 \$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le contrat à Yvon & Alex Michon Enr.;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-722 «Bâtisse» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-06-124

19. Mandat aux Entreprises d'électricité D.A. Inc. – Éclairage du centre communautaire

CONSIDÉRANT que Les Entreprises d'électricité D.A. Inc. offre ses services pour l'éclairage de la scène, du bar et des lumières murales de la salle du centre communautaire au montant de 2 207 \$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le contrat aux Entreprises d'électricité D.A. Inc.;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-722 «Bâtisse» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-06-125

20. Mandat à Spica Acoustique – Acoustique du centre communautaire

CONSIDÉRANT que Spica acoustique offre leurs services pour l'acoustique du centre communautaire au montant de 13 870 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT qu'un paiement de 50 % doit être versé pour la commande des matériaux et la réservation de date pour les travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le contrat à Spica acoustique;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de 6 935 \$ taxes en sus (50 %);

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-722 «Bâtisse» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-06-126

21. Mandat à Spec-Tech – Système de son au centre communautaire

CONSIDÉRANT que Spec-Tech offre ses services pour l'installation et le matériel d'un système de son au centre communautaire au montant de 3 436,60 \$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le contrat à Spec-Tech;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-722 «Bâtisse» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

22. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

23. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

24. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs les conseillers, Pascal Thérooux, Réjean Gamelin, Daniel Labbé et madame la conseillère Julie Bouchard, donnent rapport de leurs comités respectifs soit, le Relais pour la vie, la Maison des jeunes, la Coop de santé et l'OMH. Monsieur le maire fait un compte-rendu du nouveau Plan de Développement des Zones Agricoles de la MRC de Nicolet-Yamaska (PDZA) ainsi que de la Régie d'incendie.

Madame la conseillère Julie Bouchard, ainsi que tous les autres conseillers donnent une mention d'honneur à M. Pascal Thérooux pour l'organisation du Relais pour la vie, et le félicite pour tous les efforts déployés pour la réussite de cet événement. M. Thérooux tient à souligner l'appui de plusieurs bénévoles, qui sans eux, l'événement ne serait pas ce qu'il est présentement.

16-06-127

25. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2016

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
5794	Accommodeur St-François (Essence camion - Mai)	264.33
5795	Alarme 2200 (Surveillance 1 an - Garage)	172.46
5796	Me Serge Mercier, avocat (Services juridiques constats)	494.10
5797	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - Juin 2016)	2 203.69
5798	Buropro Citation (Fournitures de bureau)	392.65
5799	Réal Cartier chauffage et ventilation (Entretiens des édifices)	755.04
5800	Chambre de commerce du cœur du Québec (Gala 2016)	114.98
5801	Construction S.R.B. (Sciage de béton)	667.01
5802	Construction Maltech inc. (Travaux divers centre communautaire)	5 490.06
5803	Entreprises Pierreville Ltée. (Les) (Achat de terre végétale)	137.97
5804	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Travaux centre communautaire)	3 016.46
5805	Équipement Raydan (Location équipement + fourniture de travail)	1 839.12
5806	Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - Mai)	44.00
5807	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Mai)	405.00
5808	Groupe Environex (Analyses d'eaux usées - Mai)	128.60
5809	Réal Huot inc. (Tuyau aqueduc)	946.72
5810	Hydro-Québec (Éclairage public - Mai)	1 100.12
5811	Laurentide RE/Sources inc. (Collecte de produits non-acceptés)	187.78
5812	Marina MR.B (Réservation quai et mise à l'eau)	1 621.15
5813	Martech (Panneaux)	729.52
5814	Michaud Mélanie (Remboursement pour Noah, Alexis et Leila)	66.06
5815	Michaud Patricia (Remboursement pour Anthony)	21.93
5816	MRC de Nicolet-Yamaska (Honoraires génie civil)	2 749.39
5817	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	184.99
5818	Petite caisse renflouement (Eau, frais poste, acc.usine)	267.53
5819	Pierreville auto suspension enr. (Pneus-remorque)	204.20
5820	Pompes JP (Entretien pompe poste principal)	1 177.34
5821	Les prés Verts M.B. Ltée (Tourbes)	304.68
5822	Quincaillerie Yamaska Inc. (Fournitures pour Paul et Richard)	238.70
5823	Raymond Chabot Grant Thornton (Vérification 2015)	2 957.74
5824	Régie Incendie Pierreville-St-François (Interv.rte 143 et prévention)	1 045.17

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

5825	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Juin 2016)	9 155.56
5826	SPAD (Société protectrice des animaux sur le territoire 2e vers.)	2 020.11
5827	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier)	120.00
5828	Yelle Pierre (Déplacements Janvier à juin 2016)	226.75
5829	Piché Paul (Allocation cellulaire - Juin 2016)	25.00
5830	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part - Juin)	13 464.00
5831	Ministre des finances (Quote-part 1/2 - Sûreté du Québec)	67 099.00
	TOTAL DES CHÈQUES	122 038.91

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
5771	Fondation Québécoise du cancer centre régional (Don)	100.00
5772	Groupe ACCIsst inc. (Cotisation 2016)	1 149.75
5773	Commission scolaire de la Riveraine (Don pour agenda 2016-2017)	50.00
5774	CRECQ (Adhésion 2016)	50.00
5776	9310-1921 Québec inc. (Construction d'un abri et dalles de ciment)	23 694.37
5777	Comité des loisirs (Jeudis en chansons)	250.00
5778	Chapdelaine Léo (Réparation du siège de camion)	155.22
5779	9310-1921 Québec inc. (Réparation centre d'action bénévole)	4 381.85
5780	9310-1921 Québec inc. (Toit d'entrée bibliothèque)	914.63
5781	Groupe Sports-Inter Plus (Table extérieur de ping-pong)	2 328.19
5782	L'Annonceur (Publicité - Cahier affaires)	80.49
5783	Crédit-Bail RCAP inc. (Location photocopieur-3 mois)	617.42
5784	Bell Canada (Téléphones édifices - Mai)	776.20
5785	Hydro-Québec (37 G-T, 22 M-V. et 117 M-V - Mai)	1 194.85
5786	Groupe Environex (Analyses d'eaux usées - Mai)	95.37
5787	Croix Bleue Médiavie (Ass.collective - Juin 2016)	1 807.42
5788	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Mai)	68.99
5789	Pitney Bowes (Location compteur postal - 1 juin au 31 août 2016)	397.57
5790	Ministère des Finances du Québec (Certificat eau potable - Marcel)	111.00
5791	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	343.45
5792	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales - Mai 2016)	5 987.79
5793	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Mai 2016)	2 292.58
PPA	RREMQ-Régime de retraite des employés municipaux (Mai 2016)	1 689.50
	TOTAL DES CHÈQUES	48 536.64
	DÉBOURSÉS MAI 2016	
	Salaires mai 2016	12 887.09
	Caisse Desjardins (Remboursement d'intérêts Aqueduc Lachapelle)	1 539.88
	TOTAL DES DÉBOURSÉS	14 426.97

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard
Appuyé par le conseiller Pascal Thérout
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2016;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2016 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

26. Période de questions

- Zones à risque de glissement de terrain
- Asphaltage du rang Saint-Jean-Baptiste
- Régie d'incendie

27. Conclusion

16-06-128

28. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h45.

Pierre Yelle
Maire

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière